

## Dispositif de Traitement Complet OXYGENATION + FILTRATION COMPACTE

Performances, simplicité et sécurité

OXYFILTRE

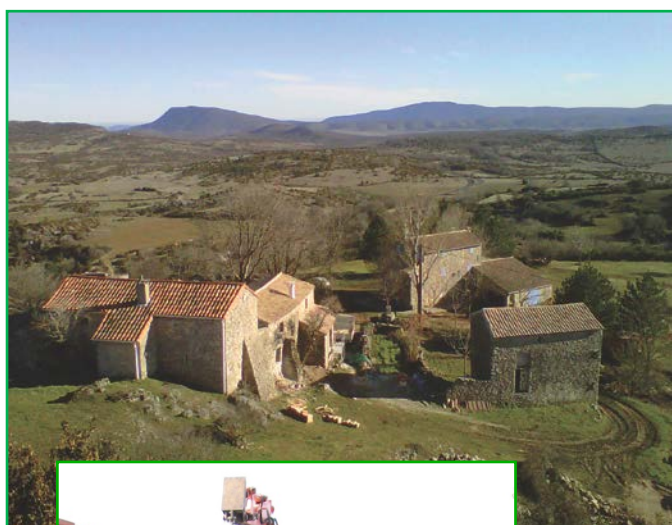
EH

De 1 à 17  
Equivalents Habitants

Agréments  
2011-001bis et 2012-012

La législation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) évolue vers une meilleure maîtrise des installations et des rejets.

L'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (inférieur ou égal à 20EH).



- Solution pour la construction ou la réhabilitation d'un Assainissement Non Collectif
- Installation possible en nappe phréatique
- Agréée pour fonctionnement par intermittence (résidence secondaire, gîte, chambre d'hôte,...)
- Pas de dégagement d'odeur
- Pas de ventilation secondaire
- Compacte : emprise au sol à partir de 6m<sup>2</sup>
- Stockage de boues jusqu'à 50% du clarificateur
- 100% compatible avec solution IRRIGO : solution d'infiltration par irrigation souterraine, y compris pour des sols très peu perméable (Avis Technique du CSTB 17/13-276)

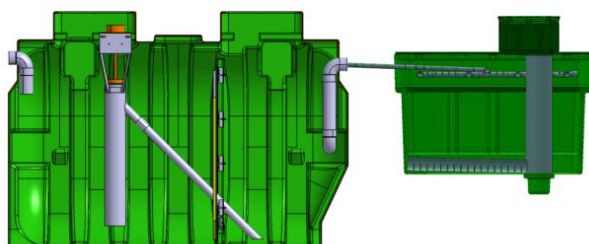
STOC Environnement, créée en 1987, met à votre disposition son équipe d' « ASSAINISTES » et vous offre un « BOUQUET de SERVICES ». L'Assainiste STOC Environnement :

- Est votre interlocuteur de proximité (organisation nationale, 50 interlocuteurs locaux),
- Intervient en véritable professionnel de l'Assainissement Non Collectif (connaissance des réglementations, aide au choix d'une technologie),
- Vous conseille, et contribue à la définition de la filière appropriée
- Rédige une offre commerciale et vous assiste dans l'établissement des dossiers (SPANC, financement, gestion des travaux et mise en service).

Une offre de maintenance est systématiquement proposée lors de la mise en service.



## OXYFILTRE

Dispositif de Traitement Complet  
OXYGENATION + FILTRATION COMPACTE

Caractéristiques	Unités	Gamme OXYFILTRE		
Equivalent Habitants	EH	5	9	17
Hauteur totale micro-station	cm	185	244	244
Puissance moteur	Kw	0,37	0,37	0,37 x 2
Matériau cuve(s)		Polyéthylène Haute Densité (PEHD)		
Diamètre canalisation traitement primaire	cm	Ø100	Ø125	Ø125
Oxygénation par turbine en fonte d'aluminium	-	x1	x1	x2
Dimension cuve traitement primaire : L x l x h	cm	260 x 114 x 185	235 x 135 x 244	358 x 135 x 244
Poids cuve traitement primaire	kg	160	190	290
Dimension filtre(s) : L x l x h	cm	150 x 120 x 165	250 x 120 x 165	250 x 120 x 165 (x2)
Fil d'eau de sortie gravitaire	cm	- 160	- 160	- 160
Fil d'eau de sortie avec relevage intégré	cm	- 40	- 40	- 40

## Volumes

Bassin d'oxygénation	litres	1 900	2 500	5 000
Bassin de clarification	litres	1 100	2 500	2 500

## Performances épuratoires pour la gamme OXYFILTRE

Rendement garanti en conditions normales d'utilisation, conforme à la législation française

**INSTALLATION** : En complément de la notice de pose fournie avec l'unité d'épuration, l'installateur devra respecter les règles du DTU 64.1. « Mise en œuvre des petites installations d'assainissement autonome ».

Ce type d'installation bénéficie de la **garantie décennale** souscrite par le professionnel exécutant les travaux.

**IMPLANTATION** : Le dispositif de traitement OXYFILTRE doit être implantée dans **une zone à l'écart des voies de circulation** afin qu'un véhicule ne puisse circuler aux abords immédiats, au risque de la détériorer. Il doit être placée de façon à **ne pas recevoir d'eaux pluviales ou d'eaux de ruissellement**. L'ensemble des éléments devra être à l'horizontale. La mise en service des éventuels éléments électromécaniques devra être réalisée par un technicien qualifié, en respectant les règles de la norme 15-100.

**GARANTIE** : La fabrication de l'ensemble des éléments de l'OXYFILTRE fait l'objet d'un contrôle rigoureux en usine. Les composants font l'objet d'une garantie dans les conditions suivantes : **Etanchéité des cuves : 15 ans - Matériel électromécanique : 2 ans.**

**ENVIRONNEMENT** : Le dispositif de traitement OXYFILTRE est destinée à **restituer à l'environnement une eau débarrassée de sa pollution**. Le respect du programme d'entretien proposé par le fabricant, permettra de maintenir les performances du système.

**ASSISTANCE** : Le réseau des ASSAINISTES présent sur l'ensemble du territoire répond à vos questions.



760, Route Nationale 97 - 83210 La Farlède  
Tel. 04 94 27 87 27 – Fax. 04 94 27 87 28  
contact@stoc-environnement.fr - www.stoc-environnement.fr

